

Mairie de SARREMEZAN
31350 SARREMEZAN
Tél/Fax : 05 61 95 52 43

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 05 OCTOBRE 2021

Présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAURENT Alain, MARC François.

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame la Maire ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande d'amendes de police 2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

1) Compte-rendu et analyse suite à la pose de compteurs et radars pédagogiques installés en avril 2021 :

Madame la Maire rend compte des résultats des analyses de vitesse qui ont été faites par le Secteur Routier de Boulogne, du 1^{er} au 28 avril, suite à notre demande.

63% des véhicules sont en excès de vitesse (>50km/h) dans la traversée de l'agglomération, dans les 2 sens de circulation. Avec le radar pédagogique, la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules passe de :

- 66 km/h à 63 km/h pour les véhicules légers et de 52 km/h à 51 km/h pour les poids lourds, dans la zone côté « Sacré cœur – Route de St Gaudens »
- 81 km/h à 77 km/h pour les VL et 64 km/h à 61 km/h pour les PL, dans la zone côté « Route de Blajan »

Le radar n'a donc qu'une faible influence sur le comportement des usagers de la route.

Le Conseil Municipal souhaite donc étudier d'autres solutions afin de réduire la vitesse et de sécuriser la traversée de l'agglomération.

2) Demande d'amendes de police 2022 :

Madame la Maire rappelle que la commune peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police lorsqu'elle réalise des travaux et aménagements visant à améliorer la circulation et la sécurité routière.

Ainsi, elle propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2022, afin de concrétiser la volonté du Conseil Municipal, volonté confortée par les résultats présentés au point précédent, de sécuriser la RD9 dans la traversée du village et de pouvoir réaliser les travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal estime le montant de ces travaux à 30 000€ et, à l'unanimité, approuve la demande d'aide financière et mandate Madame la Maire pour signer tous documents afférents.

3) Changement éclairage routes Gaston Fébus et Cahoussette :

Madame la Maire présente l'avant-projet établi par le SDEHG, en réponse à notre demande du mois d'avril dernier, pour la rénovation de l'éclairage public sur les routes Gaston Fébus et Cahoussette.

32 lampadaires seraient remplacés (partie éclairage uniquement – les mâts sont conservés) par des appareils équipés en LED, avec un abaissement de l'intensité de 50% entre 22h et 5h.

Les cellules à interrupteur crépusculaire seraient complétées d'horloges Astronomique, et les lampes cosmowhites seraient remplacées par des lampes en LED.

L'économie sur la consommation attendue avec ces équipements est d'environ 79%, soit 1726€/an. Le montant total prévisionnel du projet s'élève à 50 917€ et la part estimée restant à charge de la commune s'élève à 10 345€ (8140€ pour les travaux + 2077€ pour la main d'œuvre + 128€ de TVA).

Madame la Maire précise que la part restant à charge doit être payée en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet présenté, accepte la part restant à charge et autorise Madame la Maire à signer les documents nécessaires.

4) Convention SIGEMA :

Madame la Maire informe que la convention de prestation de service « secrétariat de mairie » conclue avec la Communauté en 2018 est arrivée à expiration le 31 août dernier.

Elle propose de reconduire cette convention dans les mêmes conditions, soit 4h par semaine pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame la Maire à signer la convention.

5) Motion émanant des Communes Forestières et délibération concernant les suppressions de postes à l'ONF :

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la motion de la Fédération nationale des Communes Forestières pour le retrait de la contribution complémentaire demandée aux communes et collectivités forestières françaises, pour la révision du contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF, pour une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, pour un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal approuve la motion à l'unanimité.

Madame la Maire expose les orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat – ONF et notamment la suppression de postes à l'ONF à hauteur de 95 équivalents temps plein par an de 2021 à 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de s'opposer à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF dont le modèle de fonctionnement doit être revu, au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes, au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes d'évolution de ce service public n'ont pas été considérées par l'Etat ; demande que l'Etat redéfinisse l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière, qu'il assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts, qu'il mette en place avec les moyens afférents un véritable service public qui serve à toutes les filières, pour la population et qui bénéficie au climat
- et autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette décision.

6) Questions diverses :

- Madame la Maire informe que la subvention « amendes de police 2021 » a été accordée pour un montant de 6 900€

- Madame la Maire précise que tous les chats errants et sans propriétaire ont été capturés et que le problème est donc résolu.

- Madame la Maire fait part de la tenue du salon TAF à St-Gaudens le 07 octobre ; d'une projection sur le tri des déchets par CITEO le 19 octobre à Toulouse, et d'une réunion sur la fibre (bilan du déploiement, rencontre des équipes, etc) le 06 octobre à 18h à Landorthe.

- Madame la Maire informe, que suite à notre demande, un rendez-vous a été pris avec le CAUE le jeudi 28/10 à 10h sur notre commune pour le projet d'aménagement des abords de la RD9 pour sécurisation.
- Madame la Maire présente une offre commerciale pour l'achat d'un copieur reconditionné à laquelle elle n'a pas souhaité répondre favorablement pour l'instant. Elle propose de voir d'abord la réparation de l'imprimante couleur que nous avons.
- Madame la Maire précise qu'ENEDIS a programmé des travaux entre février et avril 2022 pour créer un accès électrique jusqu'à la parcelle B562.
- Madame la Maire informe qu'une randonnée pédestre est organisée par la Maison Gauloise de Montmaurin le 16/10 (départ à 8h), que l'itinéraire passe par notre commune et qu'un point de ravitaillement y est prévu. La mise à disposition de 2 tables a été demandée pour ce point d'hydratation. ⇒ ok + ouverture des WC de la salle des fêtes sera proposée.
- Madame la Maire informe que contact a été pris avec Madame ARCADE pour l'accessibilité des ERP et qu'il n'y a finalement pas grand-chose à prévoir. Ce point sera rediscuté lors d'un prochain conseil.
- Madame la Maire expose la demande d'Albert BOUÉ quant à la réalisation d'un busage du fossé de la Rue de Dessous le long de sa grange afin d'évacuer les eaux.
Elle expose aussi le signalement fait par Géraldine LARRIEU d'un problème d'évacuation des eaux de pluie le long de son mur Rue du Château.
⇒ ces demandes seront étudiées avec les services compétents
- Madame la Maire précise qu'on va attendre un peu avant d'accepter l'installation du distributeur par l'association qui l'a proposé car il y a des retours négatifs des communes qui l'ont déjà.
- Madame la Maire revient sur la demande de l'association de théâtre de Saman pour la mise à disposition du petit foyer et explique les différents courriels reçus en Mairie portant attaque au Maire de Saman ⇒ la mise à disposition est refusée au vu de ces nouveaux éléments.
- Aurélie FAGE signale qu'un feu (certainement de papiers) a été allumé dans un champ de Benjamin à la Maoute ⇒ il faut être vigilants et signalement à la gendarmerie si ça se reproduit.
- François MARC rend compte de la réunion ENEDIS annuelle à laquelle il a participé.
Il signale aussi que la caravane n'est plus stationnée sur la pelouse du presbytère.
- Alain LAURENT rend compte de la réunion sur le PLUI à laquelle il a assisté et des orientations à prendre.
- François MARC signale qu'il va falloir prévoir l'élagage des arbres aux logements et la révision des toitures de la Mairie et de la salle des fêtes.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame la Maire lève la séance.

